



AFFICHÉ
LE 22/12/2025

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°641

OBJET : DEROGATIONS DOMINICALES PROPOSEES POUR LES COMMERCES DE DETAIL AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Entendu l'exposé de Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Conseiller municipal délégué ;

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu la consultation pour avis, en date du 20 novembre 2025, des organismes représentatifs d'employeurs et de salariés et notamment : le MEDEF de Seine-et-Marne ;

Considérant que les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m², lorsque les jours fériés à l'exception du 1^{er} mai sont travaillés, ils sont déduits des dimanches autorisés par Madame le maire dans la limite de trois ;

Considérant que la liste des dimanches autorisés par le maire doit être arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante ;

Considérant la liste proposée des dérogations dominicales pour 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE les dérogations dominicales pour les commerces de détail au titre de l'année 2026,

- ✓ Les dimanches : 11 janvier, 28 juin, 30 août, 13 et 20 décembre.

PRECISE que ces dérogations dominicales seront publiées, par voie d'arrêté du maire, avant le 31 décembre 2025, pour l'année 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MÉLÉARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

Le Maire,
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20251217-DELIB_641_2



OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

AFFICHÉ
LE 22.12.2025

2025/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	2
Pouvoirs :	6
Votants :	33

Convoqués le : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER.

ABSENTS : Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Cyril GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20251217-DELIB_697_2